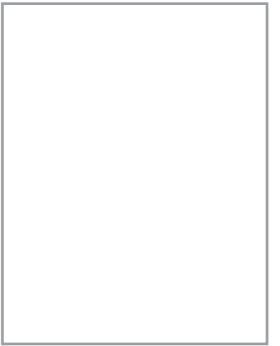


CONTRAT D'INSCRIPTION 2018-2019

ATELIERS PRO



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL DATE DE NAISSANCE

EN CAS D'URGENCE, PERSONNE À CONTACTER NOM

TÉLÉPHONE MOBILE

PARENTS OU PERSONNE LEGALEMENT RESPONSABLE SI LE (LA) PARTICIPANT(E) EST MINEUR(E)

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL SIGNATURE

COURS DE PRÉPARATION DE DOSSIER

COURS DU LUNDI 17H00 - 20H00

COURS DU MERCREDI 17H00 - 20H00

WWW.CERULEUM.CH

Conditions d'inscription

Le(a) participant(e), s'il est majeur(e), ou son représentant légal, s'il(elle) est mineure, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le(la) participant(e), pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., école d'arts visuels, au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si la taxation d'écolage ne correspond plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle faite sur le contrat, elle sera recalculée et devra être réadaptée à la durée d'inscription faite réellement.

En cas de maladie ou de prise de congé de le(la) participant(e), les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance. Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écolages. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de ne pas l'ouvrir.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines en octobre, deux semaines à Noël-Nouvel An, une semaine en février (Relâches) et deux semaines à Pâques. Les jours fériés ne sont pas déduits de l'écolage.

Ceruleum comprend dans ses écolages: le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile, la gravure et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le(la) participant(e). Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le(la) participant(e).

En fin d'inscription, le(la) participant(e) doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou(et) une évaluation peut(peuvent) être demandée(s) par le(la) participant(e) à Ceruleum pour autant que celle(s)-ci soi(en)t annoncée(s) au plus tard en fin d'inscription.

Calendrier Ateliers Pro 2018-2019

MODULE	DATE	SEMAINES	HEURES
MODULE COMPLET	29 octobre 2018 au 22 mars 2019	18	54h (3h /sem)
DEMI MODULE	7 janvier 2019 au 15 mars 2019	9	27h (3h /sem)
ENTRÉE À DATE VARIABLE	à convenir entre le 29 octobre 2018 au 22 mars 2019	9 ou 12	27h / 36h (3h /sem)

Tarifs Ateliers Pro

MODULE COMPLET CHF 1620.-

DEMI MODULE CHF 810.-

ENTRÉE À DATE VARIABLE - 9 semaines CH 810.-

ENTRÉE À DATE VARIABLE - 12 semaines CHF 1080.-

DU AU DATE DU PREMIER COURS

Paiement

Payable AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE MODULE. L'écolage peut être versé en 2 fois, sur demande. Il sera facturé et payable par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le(la) participant(e) ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé le 10 de chaque mois, avec une majoration d'écolage de CHF 30.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées dans ce contrat et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.

SIGNATURE DE LE (LA) PARTICIPANT(E)

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL SI LE (LA) PARTICIPANT(E) EST MINEUR(E)

DATE